



- En compagnie des Communautés de Communes de Rance-Frémur, du Pays de Du Guesclin et du Pays de Caulnes, Dinan Communauté s'est réunie à plusieurs reprises. Ces travaux ont débouché sur l'écriture d'une charte communautaire. Une synthèse financière a été réalisée sur la base de celles menées par les cabinets KPMG (pour Dinan Communauté, Pays de Du Guesclin et Pays de Caulnes) et RCF (Rance-Frémur). Une comparaison des compétences de chaque intercommunalité et un état des lieux des modes de territorialisation ont également été produits.
- En compagnie des Communautés de Communes de Plancoët-Plélan et du Pays de Matignon, deux réunions ont eu lieu. Une comparaison des compétences ainsi qu'un tableau synthétique des principaux aspects financiers ont été effectués.

Vu la loi du 7 août 2015 portant sur la refonte de la carte intercommunale,  
Vu la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor le 13 octobre 2015,

**1<sup>er</sup> VOTE - Pour ou contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

A l'unanimité, le Conseil municipal de Saint-Juvat se prononce contre le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

**2<sup>ème</sup> VOTE – Motion portant avis négatif au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

A l'unanimité, le Conseil municipal de Saint-Juvat approuve la motion suivante :

**MOTION : AVIS NEGATIF AU PROJET DE SDCI**

C'est à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Juvat se satisfait de la présence dans le projet de SDCI, proposé par Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor le 13 octobre dernier, des Communautés de Communes de Rance-Frémur et du Pays de Caulnes avec lesquelles nous travaillons et partageons un projet commun. Cependant, nous ne pouvons accepter le schéma proposé car il ne tient pas suffisamment compte des bassins de vie et de la géographie du territoire Rance-Arquenon, territoire qui s'étend du bassin d'Evran jusqu'à la Côte d'Emeraude.

Nous prenons acte des délibérations et de la volonté des communes et communautés de communes du Pays de Dinan qui souhaitent s'associer à Dinan Communauté et sommes favorables à la création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération.

Le Conseil municipal de Saint-Juvat est favorable, à la création d'une Communauté d'Agglomération à l'échelle du bassin de vie du Pays de Dinan, s'appuyant sur les relations privilégiées et structurantes préexistantes, qui ont été identifiées dans le Schéma de Cohérence territoriale (SCOT).

La réussite de cette nouvelle Communauté d'Agglomération du Pays de Dinan sera subordonnée, entre autres, à :

- une organisation territoriale performante basée sur des relais locaux afin de préserver une proximité de l'action publique avec la population,
- un maintien voire à une amélioration de la qualité des services rendus aux communes et à la population,
- une gouvernance permettant de maintenir le lien entre les élus et les citoyens.\*

Ces différents éléments pourront être repris dans un protocole de rapprochement entre les EPCI préexistants aboutissant à la signature d'une charte communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
Au registre sont les signatures

Le Maire


